

CONGRÈS 2012

**Information
sur la garde
d'enfants**

et

**formulaires
d'inscription**

Le 17 janvier 2012

DEST. : TOUS LES MEMBRES DU SEFPO

OBJET : GARDE D'ENFANTS

Les services de garde d'enfants seront coordonnés par le bureau du congrès en collaboration avec un prestataire de services de garde d'enfants (EPE) comme chef d'équipe dans le cadre du Congrès annuel 2011 du SEFPO, qui aura lieu du 6 au 9 avril 2011.

La garde d'enfants est régie en vertu de la Loi sur les garderies. La loi établit les directives nécessaires à faire en sorte qu'on s'occupe bien des enfants dont on a la charge. Elle stipule le nombre d'enfants, selon l'âge, dont un adulte peut s'occuper.

Les rapports personnel-enfants stipulés dans la loi sont les suivants :

Bébés	➤	6 semaines à 18 mois	1:3
Tout-petits	➤	18 à 30 mois	1:5
Enfants d'âge préscolaire	➤	2,5 à 6 ans	1:8
Enfants d'âge scolaire	➤	6 à 7 ans	1:15
Enfants d'âge scolaire	➤	8 ans et plus	1:15

Votre aide est nécessaire pour assurer que votre ou vos enfants reçoivent des soins de la meilleure qualité possible, conformément aux directives de la Loi sur les garderies. Si vous envisagez d'utiliser les services de garde d'enfants pendant le Congrès, veuillez à remplir le formulaire d'inscription pour la garde d'enfants violet et à l'envoyer avec votre formulaire d'accréditation à votre Bureau régional au plus tard le **5 mars 2012**. Nous pourrons ainsi prévoir le personnel nécessaire pour prendre soin de tous les enfants présents, en fonction de leur âge et de leurs besoins spéciaux.
Solidairement,

Warren (Smokey) Thomas
Président

WT/nc

Le 17 janvier 2012

À TOUS LES PARENTS/TUTEURS D'ENFANTS GARDÉS PENDANT LE CONGRÈS 2012

Chers confrères et consœurs,

Je profite de l'occasion pour me présenter. Je serai la chef d'équipe des services de garde d'enfants pendant le Congrès annuel 2012 du SEFPO.

Nous avons consacré beaucoup de temps et d'efforts à l'organisation des horaires, activités et programmes appropriés pour chaque groupe d'âges individuel. Les enfants seront répartis en groupes d'activité selon leur âge, et un(e) EPE qualifié(e) sera présent(e) dans chaque groupe en tout temps.

Bébés et tout-petits

On prendra soin des bébés (jusqu'à 18 mois) et des tout-petits (18 à 30 mois) conformément à leurs besoins individuels. Vous êtes prié(e) de nous fournir la préparation de lait, les biberons, les couches et toute la nourriture nécessaire pour votre bébé. Nous mettrons un berceau à la disposition de votre enfant pour les périodes de repos. Toutefois, nous apprécierions beaucoup si vous pouviez apporter un petit siège, tel qu'un siège d'auto ou une poussette, que nous pourrions utiliser pour nourrir et promener votre enfant.

Âge préscolaire et scolaire

Pour les enfants d'âge préscolaire (30 mois à 6 ans) et scolaire (6 ans à 11 ans), nous avons prévu assez de jouets et d'activités pour bien remplir chaque journée, incluant promenades, musique, invités spéciaux (le cas échéant), récit d'histoires, activités créatives, art dramatique, activités sensorielles, de motricité fine et globale. Seuls les enfants d'âge scolaire (6 à 11 ans) qui ont avec eux un formulaire d'autorisation signé auront le droit d'aller nager.

Programme pour adolescents (obligatoire)

Pour les enfants âgés de 12 ans et plus, le SEFPO offre un programme **OBLIGATOIRE** approprié à l'âge. Les enfants qui sont dans ce groupe d'âge doivent participer au programme ou leurs frais d'hôtel pendant le Congrès ne seront pas remboursés.

Les enfants assez âgés pour consommer de la nourriture « ordinaire » recevront un dîner et une collation nourrissants, conformément aux directives de la Loi sur les garderies.

Les services de garde d'enfants seront offerts dans les salles de réunion Oakville, Caledon, Humber, Haliburton, Grenadier et High Park situées à l'étage du vestibule du InterContinental Toronto Centre.

Nos heures d'ouvertures sont les suivantes :

Mercredi :	13 h à minuit (veuillez à donner le repas de midi à vos enfants avant 13 h)
Jeudi :	8 h à minuit
Vendredi :	7 h à minuit
Samedi :	8 h 30 à une heure après l'ajournement du congrès

Solidairement,

Emilsa Sealy, section locale 588
Chef d'équipe, Services de garde d'enfants

MENU DES ENFANTS CONGRÈS 2012 DU SEFPO

	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
MATIN COLLATION		Bagels et fromage en crème Fruits/jus	Fruits/muffins Jus	Fruits/céréales Jus
DÎNER		Pain de viande, pommes de terre en purée et sauce Salade César Lait au chocolat Fruits	Pâtes et sauce à la viande Salade César Lait Fruits	Doigts de poulet Frites Légumes Lait Fruits
APRÈS-MIDI COLLATION	Muffins Fruits Jus	Croissants Fromage Fruits Jus	Barres de céréales Fruits Jus	Yogourt Fruits Jus
SOIRÉE COLLATION	Craquelins Fromage Casse-croûte aux fruits Jus	Yogourt Carrés de Rice Krispy Fruits Jus	Nachos Salsa Jus	

Vu que les enfants ne sont pas tous capables de manger de la nourriture pour adultes, nous mettrons à leur disposition des biscuits en forme d'animal, des biscuits digestifs, des bagels et de la compote de pommes. Les parents avec des bébés se rappelleront d'apporter la préparation et les aliments pour bébés nécessaires, ainsi que des biberons.

**FEUILLE D'INSCRIPTION POUR LA GARDE D'ENFANTS
CONGRÈS ANNUEL, CENTRE SHERATON
Du 19 au 21 avril 2012**

Vos enfants participeront à un programme adapté à leur âge. Ces programmes incluront des jouets et des activités appropriés à l'âge des enfants. Un dîner et une collation nutritifs seront servis à tous les enfants, sauf aux enfants qui ont des besoins alimentaires spéciaux. Les parents sont responsables de fournir la préparation de lait, les aliments pour bébés et tout autre aliment spécial nécessaire. Des berceaux sont mis à la disposition des bébés. Si nécessaire, les parents doivent apporter leurs propres couches. Les enfants de 6 ans et plus pourront nager dans la piscine, alors n'oubliez pas leur costume de bain!

REMARQUE : Les demandes de garde d'enfants doivent être soumises **au plus tard le 21 février 2010**; nous n'accepterons aucune demande sur place. Les membres qui décident malgré tout d'emmener leurs enfants devront faire le nécessaire pour la garde de leurs enfants. La section d'aide aux familles et de soins auxiliaires au verso de la demande de remboursement des frais doit être remplie pour toutes les demandes de remboursement des frais de garde d'enfants ou de repas.

Nom de l'enfant	Âge	Troubles médicaux Allergies, soins spéciaux	Carte santé n°
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

Pour quelles journées aurez-vous besoin de services de garde d'enfants?

Mercredi (soirée) _____ Jeudi (journée) _____ Jeudi (soirée) _____

Vendredi (journée) _____ Vendredi (soirée) _____ Samedi (journée) _____

Nom du parent

(en lettres moulées) _____ **Signature du parent** _____

Adresse privée _____

(Rue)

(App)

(Ville)

(Code postal)

Tél. : (domicile) _____ (bureau) _____

Cellulaire : _____ **Section locale** _____

REMARQUE : Conformément aux politiques du SEFPO :

1. Les membres qui emmènent leurs enfants aux activités syndicales ont droit à une chambre individuelle et aux repas.
2. L'indemnité de repas pour les enfants de moins de 13 ans est égale à la moitié de l'indemnité de repas régulière accordée aux membres du SEFPO.
3. Les demandes de remboursement doivent être signées par le prestataire; le siège social peut vouloir les vérifier avant d'émettre le paiement.
4. Tous les enfants (16 ans ou moins) qui accompagnent les délégués doivent être préinscrits et s'inscrire à nouveau à leur arrivée à la garderie. La politique selon laquelle les membres avec des enfants ont droit à une chambre simple et aux repas ne s'applique pas si leurs enfants ne sont pas inscrits.

CONSENTEMENT DES PARENTS

Prière de lire ce formulaire de consentement avec vos enfants.

Vous trouverez ci-dessous les politiques qui ont été établies par les Services de garde d'enfants du SEFPO, conformément à la Loi sur les garderies. Tous les parents qui inscrivent leurs enfants au Congrès annuel 2011 doivent respecter ces politiques.

1. Si votre enfant tombait malade, nous vous demanderions de venir le chercher dès que possible. Par précaution, les enfants malades ne seront réadmis à la garderie qu'après une période de 24 heures sans fièvre.
2. Seuls les médicaments prescrits, dans leur contenant original mentionnant le nom de l'enfant, la date de délivrance, le nom du médecin et la posologie, le nom de la pharmacie et les renseignements concernant l'entreposage, seront administrés. Un tableau quotidien d'administration de médicaments doit être rempli au préalable.
3. Par mesure de sécurité, un ou une adulte doit signer chaque fois qu'il ou elle dépose ou reprend ses enfants.
4. Aucune personne autre qu'un parent ou une personne dont le nom figure sur le formulaire d'inscription ne sera autorisée à ramasser des enfants à la garderie.

Important

5. Le Centre des services de garde d'enfants **ferme à minuit les mercredi, jeudi et vendredi**; après cette heure, vous reprenez la responsabilité de votre (vos)enfant(s).
6. Tout matériel nécessaire pendant que votre enfant est sous notre garde (p. ex., biberons, préparation de lait, couches, aliments pour bébés, poussettes, siège pour nourrir le bébé, jouets favoris pour la sieste, costume de bain (enfants d'âge scolaire) doit accompagner l'enfant.
7. La programmation et la planification pendant la journée, sauf en cas de besoins spéciaux, est laissée à la seule discrétion des travailleurs de la garderie.
8. Tous les enfants âgés de 12 ans et plus doivent assister à un programme éducatif **OBLIGATOIRE**.
9. Nos prestataires de services de garde d'enfants n'ont pas la formation supplémentaire requise pour s'occuper des enfants ayant des besoins spéciaux. Si votre enfant a de tels besoins, veuillez nous en faire part à l'avance.

ACCORD PARENTAL SUR LA GARDE D'ENFANTS

Je conviens de me conformer aux politiques générales établies par les Services de garde d'enfants du SEFPO.

Nom de l'enfant

Date de naissance

Nom de l'enfant

Date de naissance

Nom de l'enfant

Date de naissance

Nom de l'enfant

Date de naissance

Nom du parent (en lettres moulées svp) Signature du parent

Prière de retourner ce formulaire à votre BUREAU RÉGIONAL avec votre formulaire d'accréditation au plus tard le **5 mars 2011**.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à appeler Nympha Chan, au numéro (416) 443-8888, poste 7467.

PROMENADES/EXCURSIONS/ARTS MARTIAUX

Je, _____, autorise _____
(Nom du parent) (Nom de l'enfant)

à participer à toutes les promenades et excursions à l'extérieur de l'hôtel Sheraton Centre supervisées par les prestataires de services de garde d'enfants du SEFPO. En cas de coûts supplémentaires, c'est au parent qu'il incombe de les prendre en charge.

Signature du parent : _____ Date : _____

Remarque : Les frais liés aux excursions sont payables par les parents au moment de l'inscription de l'enfant à la garderie.